RAPPORT NATIONAL SUR LA CONVENTION ET LA RECOMMENDATION COCERNANT LA LUTTE CONTRE LA DISCRIMINATION DANS LE DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT (1960)

Ministère de l'Education Nationale

Septembre 2012

Direction de Stratégie des Statistiques et de la Planification
Siège Central du Ministère Bab Rouah- Rabat Tél : 0537 68 72 21 Fax : 0537 77 20 46

Introduction

Depuis 2009, le programme d'urgence (P.U) de réforme du système éducatif a été lancé sous l'impulsion de la Charte Nationale d'Éducation et de Formation (CNEF) mise en place en 2000. Dans le cadre de ce programme, des progrès notables ont vu le jour, mais d'autres défis restent posés. En effet, des efforts considérables on été fournis en matière de l'offre scolaire, de la satisfaction de la demande et de la généralisation d'accès à la scolarisation. Quoique les finalités ne sont pas encore atteintes en matière de qualité des apprentissages, des bénéfices ont été enregistrés, notamment une nette progression de la scolarisation à tous les niveaux, la régression des effectifs des abandons, la promotion de l'égalité des chances et l'égalité entre les sexes, l'amélioration de l'efficacité interne du système ainsi que l'amélioration de l'alphabétisation de la population. Ceci dit, l'analyse des tendances de développement du système éducatif laisse entendre que plusieurs défis restent à relever.

En matière de préscolaire quelques réalisations ont vu le jour, notamment l'instauration de salles de préscolaire dans des écoles primaires, cependant le préscolaire reste une problématique non pas pour le Maroc seul, même s'il est en avance par rapport à des pays à économies similaires (le taux de préscolarisation avoisine 65% en 2011-2012). Le Maroc ne peut s'en sortir que si l'Etat se charge de ce niveau d'enseignement, surtout en milieu rural, pour cela une étude qui donnera au ministère plus de visibilité sur la stratégie à suivre est en cours de réalisation.

La deuxième problématique, qui reste un grand défi pour le Maroc est la qualité des apprentissages. Malgré les efforts entrepris en matière de formation des enseignants et de rénovation du modèle pédagogique, les résultats, même s'ils sont dans une tendance positive pour les examens certificatifs, restent peu probants pour les enquêtes nationales et internationales. Des efforts restent ainsi à fournir dans ce volet.

La troisième problématique qui n'est pas des moindres, est l'institutionnalisation effective de l'égalité entre les sexes. Bien que des efforts aient été déployés par le Maroc dans le but de réduire les disparités basées sur le genre, plusieurs actions restent à entreprendre en vue de corriger les effets de la discrimination envers les filles et les femmes dans le domaine de l'enseignement, en premier lieu, l'accès à l'enseignement et l'accès aux postes de responsabilités.

Globalement les efforts ont commencé à porter fruit, comme le montre les récentes données disponibles, et certains effets ne seront ressentis qu'à moyen et long termes. Si la

pauvreté et l'appartenance au milieu rural sont des marqueurs qui ont affecté depuis plusieurs années l'atteinte des objectifs de l'accès à la scolarisation, on constate avec une certaine satisfaction que les nouvelles politiques publiques intègrent systématiquement ces facteurs pour en réduire les effets. Toutefois, le lecteur est invité à noter que d'autres facteurs liés surtout aux caractéristiques de la demande et de certaines catégories de la population affectent encore le niveau de scolarisation, pour mieux appréhender ces sujets, la présente fiche se propose de détailler quelques éléments de ce qui a précédé.

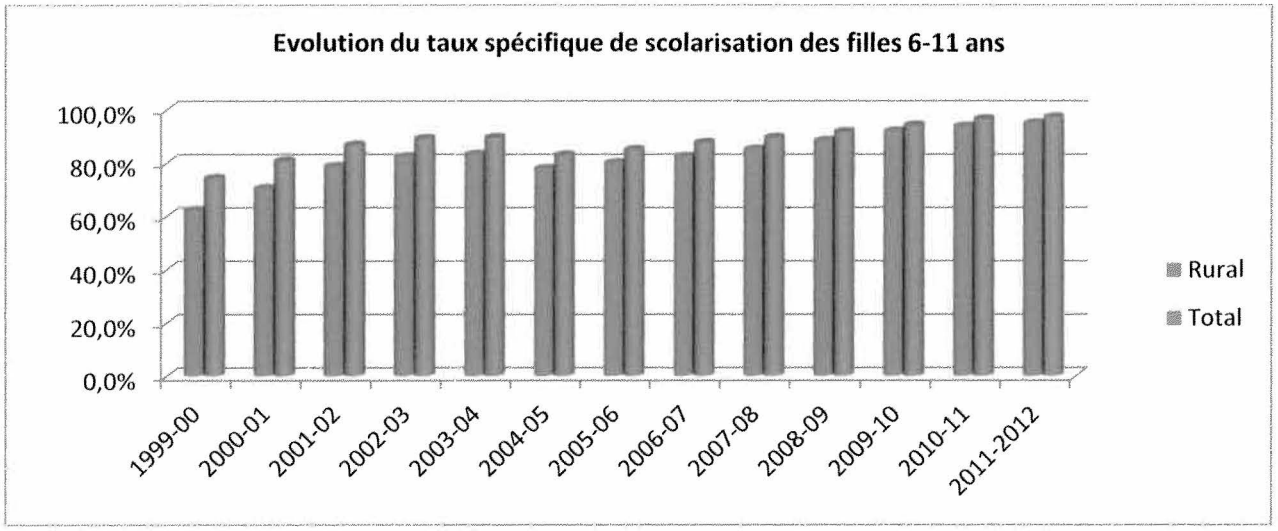
Direction de Stratégie des Statistiques et de la Planification
Siège Central du Ministère Bab Rouah- Rabat Tél : 0537 68 72 21 Fax : 0537 77 20 46

I. Analyse des principaux indicateurs de résultats

1. Taux de scolarisation

1.1 L'enseignement primaire

Le taux de scolarisation des filles en enseignement primaire, a connu une importante évolution entre l'année scolaire 2000-2001 et 2011-2012, en effet il a passé de 80,6% à 97% au niveau national, et de 70,4% à 94,8% en milieu rural.

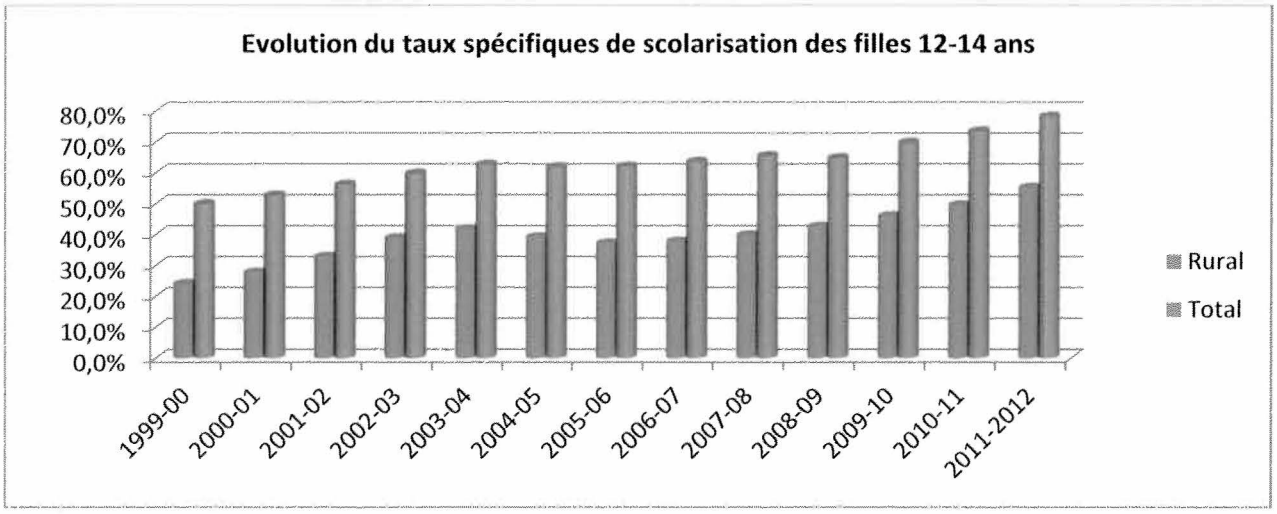


Quant a l'indicateur de l'égalité entre les sexes en scolarisation, il a enregistré une augmentation notable au cours de la même décennie, passant de 0,84 à 0,94 (94 filles scolarisées contre 100 garçons scolarisés), soit une augmentation de 10 points de pourcentage, et de 0,76 à 0,94 (94 filles scolarisées contre 100 garçons scolarisés) en milieu rural, soit une augmentation de 18 points de pourcentage.

1.2 L'enseignement secondaire collégial

Le nombre des filles scolarisées en enseignement secondaire collégial a connu, au cours des dernières années, une augmentation régulière en parallèle avec le nombre croissant des garçons scolarisés. Le taux de scolarisation des filles au niveau national a passé de 52,7% en 2000-2001 à 78,3% en 2011-2012, et de 27,9% à 55,3% en milieu rural durant la même période.

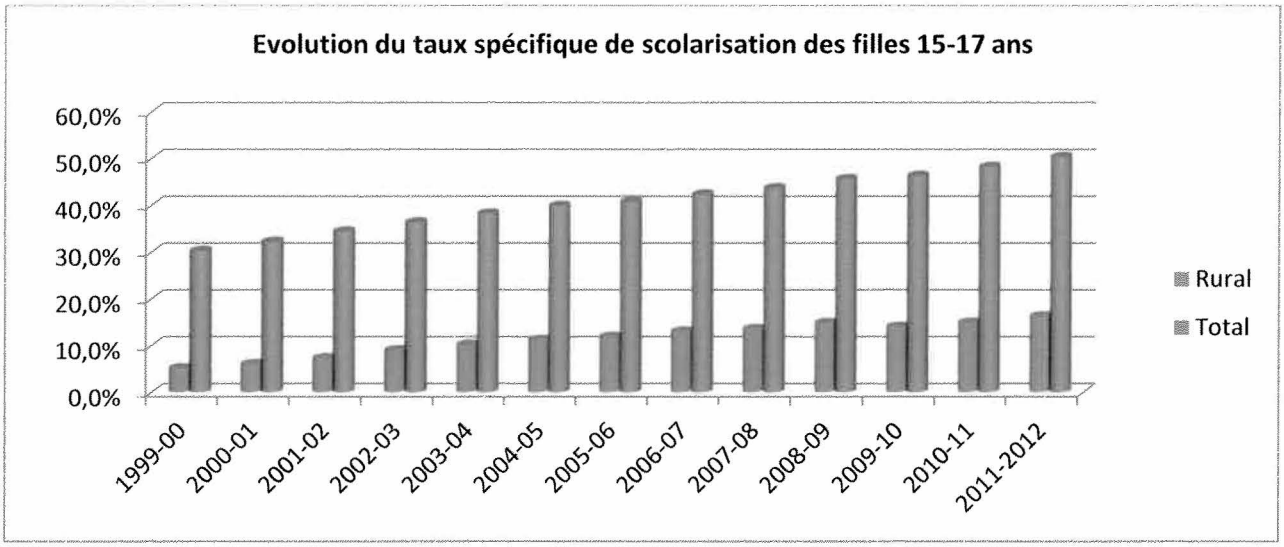
Direction de Stratégie des Statistiques et de la Planification
Siège Central du Ministère Bab Rouah- Rabat Tél : 0537 68 72 21 Fax : 0537 77 20 46



Au cours de la même période, l'indicateur de l'égalité entre les sexes en scolarisation a passé de 0,75 à 0,81, enregistrant une hausse de 6 points de pourcentage, tandis que dans les zones rurales, cet indicateur est passé de 0,42 à 0,59 avec une augmentation significatif de 17 points de pourcentage.

1.3 L'enseignement secondaire qualifiant

Le taux de scolarisation des filles au secondaire qualifiant a subit une nette amélioration, passant de 32,2% en 2000-2001 à 50,3% en 2011-2012 à l'échelle nationale, et de 6,1% à 16,3% en milieu rural pendant la même période.

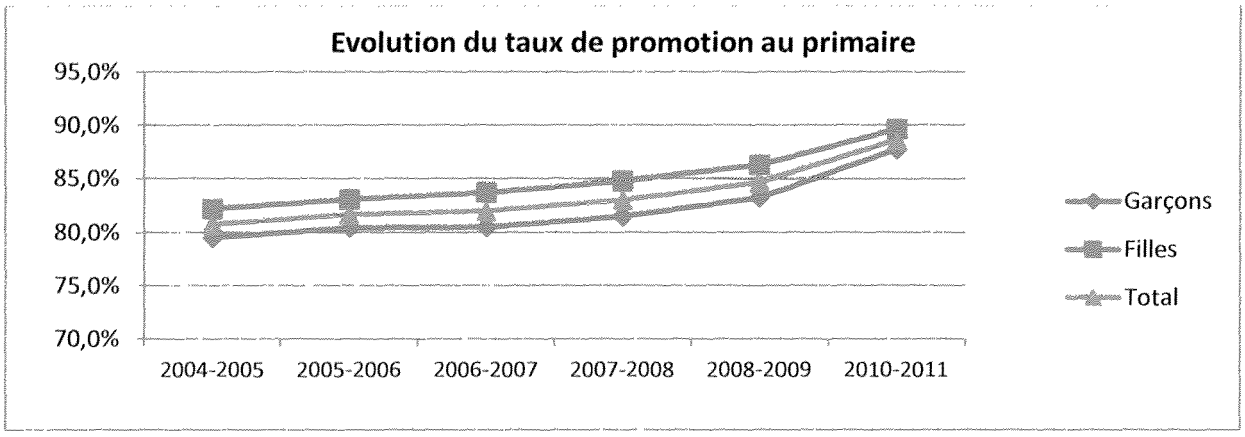


De même pour l'indicateur de l'égalité entre les sexes en scolarisation au cours de la même décennie, Il a passé de 0,85 à 0,95 au niveau national soit une augmentation de 10 points de pourcentage, quoiqu'il ait atteint une augmentation de 14 points en 2008-2009. Il a évolué de 0,54 à 0,68 dans le milieu rural, enregistrant une hausse de 14 points de pourcentage.

2. Taux d'écoulement :

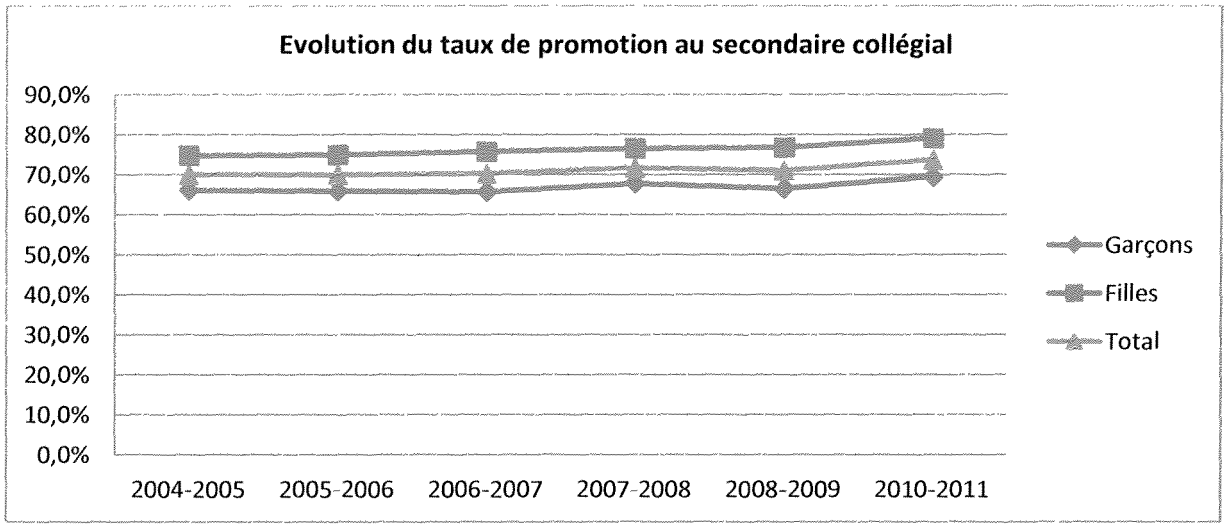
2.1 L'enseignement primaire

Le taux de promotion en primaire connait une augmentation continue, il a atteints 88.6% en 2010-2011, 89.6 pour les filles et 87.7 pour les garçons.



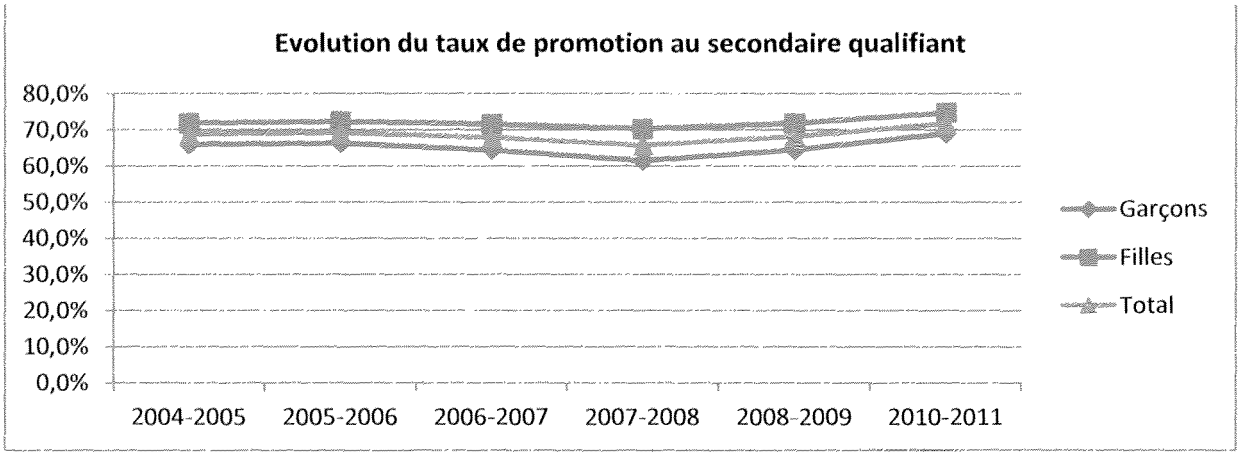
2.2 Enseignement secondaire collégial :

Le taux de promotion des filles en secondaire collégial connait une augmentation progressive et continue, il a éteints 79.1% en 2010-2011, celui des garçons a atteint 69.4%, le total est de 73.7%.



2.3 Enseignement secondaire qualifiant :

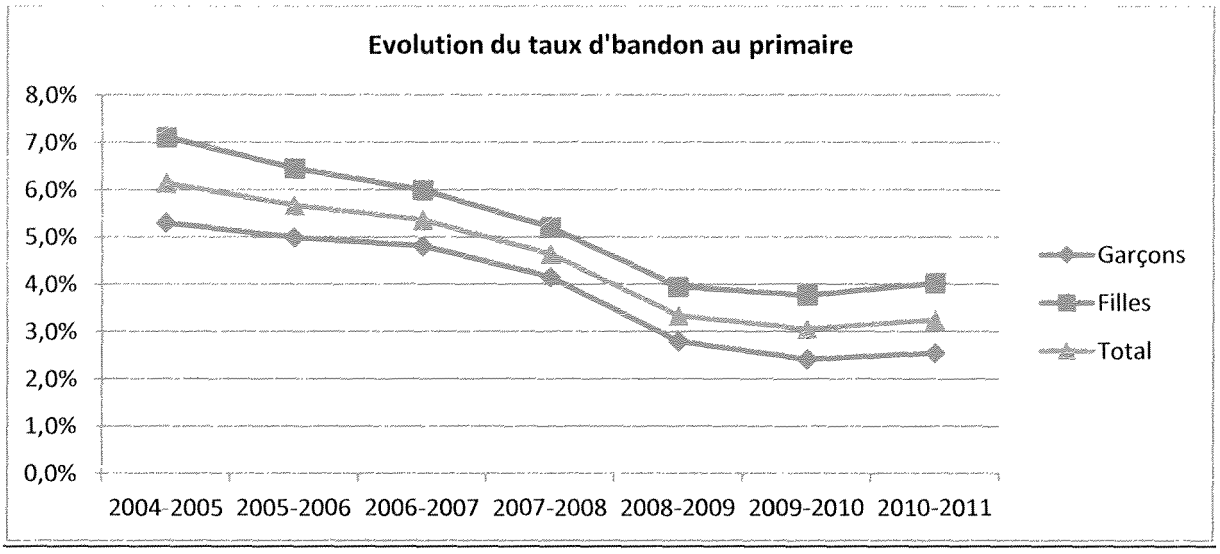
Le taux de promotion en secondaire qualifiant a connu une augmentation progressive jusqu'au 2006, pour diminuer durant l'année scolaire 2007-2008 avec une supériorité des filles. Ce taux a commencé à évoluer pour atteindre 71.8% en 2010-2011, 74.7% pour les filles et 69.1% pour les garçons.



3. Taux d'abandon :

3.1 Enseignement primaire :

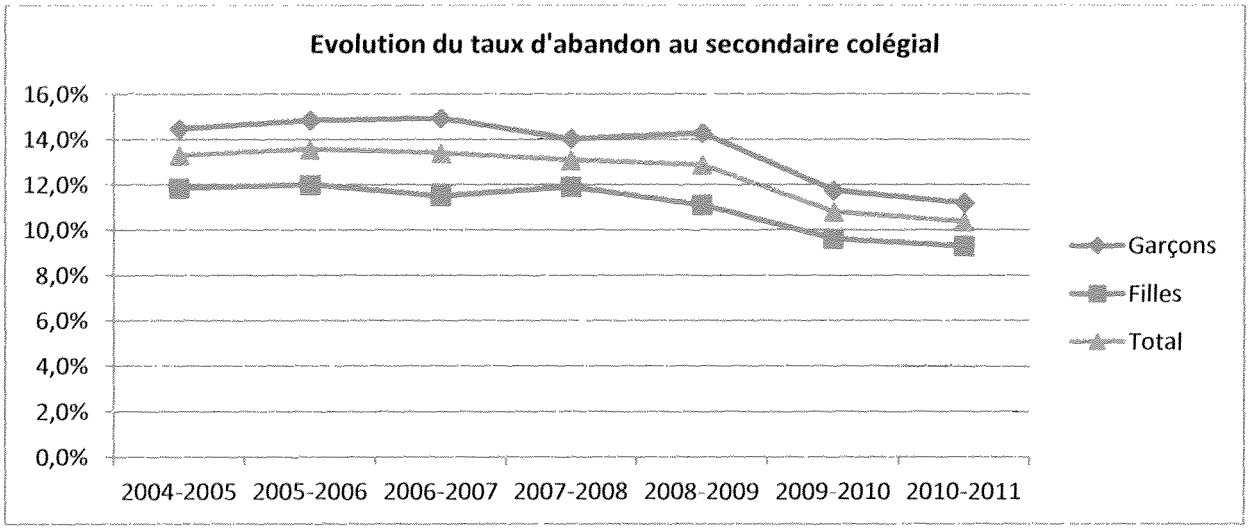
Le taux d'abandon au primaire connait une régression progressive, cependant, celui des filles reste élevé (4%) de 1.5 points en comparaison avec les garçons (2.5%), le taux d'abandon total est de 3.2% en 2010-2011.



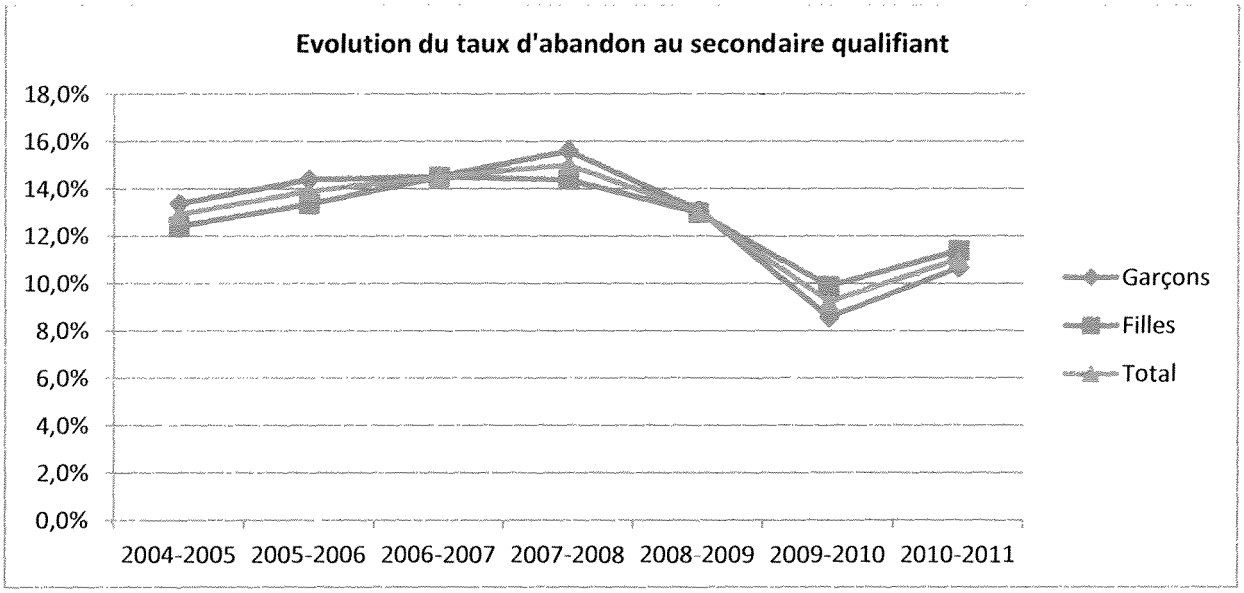
3.2 Enseignement secondaire collégial et qualifiant :

Il est remarquable que le taux d'abandon des filles durant ces 2 cycle est en diminution, il a atteint respectivement 9.3% et 11.4% en 2010-2011 par rapport à 11.2% et 10.7% pour les garçons, le taux total de l'abandon de ces 2 cycles est estimé à 10.4% et 11% respectivement.

➢ **Secondaire collégial :**



➢ **Secondaire qualifiant :**



Direction de Stratégie des Statistiques et de la Planification
Siège Central du Ministère Bab Rouah- Rabat Tél : 0537 68 72 21 Fax : 0537 77 20 46

II. Principales initiatives et mesures visant la généralisation de l'accès à la scolarisation

Le Ministère de l'Education Nationale a pris plusieurs initiatives qui permettraient un accès égal à l'éducation avec des conditions appropriées, notamment dans les zones rurales. Ces initiatives qui répondent bien aux six objectifs de l'EPT, sont un ensemble de projets visant à consolider les mesures qui permettront la généralisation de l'accès aux cycles primaire et secondaires collégial et qualifiant, à travers l'équipement des établissements scolaires, les sanitaires, la présentation des soutiens financiers directs et indirects pour les familles nécessiteuses, et la fourniture d'infrastructures nécessaires pour la classe d'enfants ayant des besoins spéciaux, ainsi que la disposition des séances de soutiens social et éducatif au profit des élèves en situation difficile et ayant des difficultés dans la poursuite de leurs études afin d'affronter le phénomène d'abandon scolaire.

Les principales actions des ces initiatives consistent en :

2.1. L'appui social pour favoriser l'égalité des chances d'accès à l'enseignement obligatoire

Les initiatives prises dans ce sens visent de fournir le soutien nécessaire afin d'accueillir tous les enfants dans le système éducatif notamment, les filles appartenant à des zones rurales, à travers un certain nombre de mesures importantes, en effet les mesures d'appui social (cantines scolaires, internats et transport scolaire) ont eu un impact direct sur l'efficacité du système éducatif, contribuant au lever les barrières socio-économiques et géographiques qui entravent l'accès à l'enseignement obligatoire, et à favoriser la rétention des apprenants en luttant contre les causes de l'abandon.

- L'un des programmes innovants et dont les retombées sont avérées est le programme «Tayssir» qui consiste à apporter un soutien financier direct et conditionnel aux familles nécessiteuses du milieu rural avec l'objectif d'améliorer le taux de présence en classe des élèves et de réduire in fine les déperditions scolaires. Le nombre de bénéficiaires de ce programme est passé de 47 000 familles et 88 000 élèves en 2009 à 336 000 familles et 609 000 élèves en 2011, soit respectivement des taux d'accroissement de 672% et 592%. L'impact de ce dispositif sur l'efficacité du système éducatif est significatif. Il s'agit entre autres d'une amélioration du taux d'inscription de 10%, et du ratio de parité (égalité d'accès entre filles et garçons) de 3%, une diminution de l'absentéisme de 60%, une augmentation du taux de réintégration des abandons de 245% et une diminution du taux d'abandon durant l'année scolaire de 68%.

    - L'Initiative royale annuelle de distribution d'un million de cartable ;
    - La construction des internats ;
    - La mise à disposition et la réhabilitation des cantines scolaires ;
    - La mise à disposition de transports scolaires ;
    - La mise en place de l'habillement scolaire ;

- Le soutien financier direct à travers le projet « Tayssir » qui connait annuellement une progression du nombre de familles bénéficiaires, ce qui affecte positivement et rapidement les taux d'absentéisme et d'abandon scolaire.

En ce qui concerne le l'enseigneemnt secondaire collégial, un intérêt particulier est porté aux opérations de l'appui social au profit des élèves de ce cycle notamment ceux issus du milieu rural, et ce pour atténuer les effets de la pauvreté et de l'impact de l'éloignement du collège sur le décrochage et l'abandon scolaire. C'est ainsi que le nombre de bénéficiaires des cantines scolaires s'est accru de 90%, celui des résidents des internats de 17%, et celui des hébergés à Dar Ettalib (maisons d'accueil gérées par les ONG) de 8%.

Il est à souligner également que la quasi-totalité des élèves issus de familles pauvres ont bénéficié en 2010 de cartables garnis de fournitures scolaires. Le nombre de ces bénéficiaires est passé de 26 098 élèves en 2007 à 254 932 en 2010, soit une progression d'environ 900%. A noter aussi que durant l'année 2010, le nombre des élèves ayant bénéficié du transport scolaire a atteint 10 426 élèves.

Pour la secondaire qualifiant, le nombre d'internes est passé de 41 362 en 2007 à 50 279 en 2010, soit une progression de 22%. Celui d'hébergés à Dar Ettalib a progressé de 21%. Enfin, le nombre de bénéficiaires des fournitures scolaires a connu un accroissement de 61%.

Il est à noter aussi que pour l'année 2010-2011, le nombre des élèves ayant profité du transport scolaire a atteint 1879 élèves.

2.2. La promotion du préscolaire

2.2.1. Programmes et projets réalisées

À côté des efforts entrepris par le MEN au niveau du développement du préscolaire, en vue de le généraliser à l'horizon de 2015, l'Entraide Nationale (Ministère de Développement Social de la Famille et de la Solidarité), offre un espace aux enfants de familles nécessiteuses pour bénéficier d'un encadrement préscolaire adapté, y compris ceux avec un handicap léger , leur permettant de disposer de plus de conditions pour pouvoir se maintenir dans les cycles de scolarisation classiques, particulièrement pendant les premières années du primaire.

L'intervention de l'Initiative Nationale de Développement Humain (INDH) pour l'éducation est diversifiée et touche la construction des écoles, des Dar Ettalib et Dar Taliba, les extensions ou les équipements et même les logements pour les enseignants, et ce pour tous les cycles d'enseignement y compris le préscolaire. Notons également que l'INDH oriente son intervention surtout vers le milieu rural.

Malgré ces efforts, l'évolution des effectifs de l'enseignement préscolaire reste oscillante et instable. D'une manière globale, le taux spécifique de scolarisation des enfants âgés de 4 à 5 ans, est passé de 55,9% à 64,9% entre 2008 et 2010. Ce qui conduit à dire que 35% des enfants âgés de 4 à 5 ans sont encore hors des bancs de l'école.

L'évolution de l'écart entre garçons et filles montre que les filles sont de plus en plus défavorisées puisque cet écart qui se situait autour de 15 points entre 2007 et 2009 a atteint presque 20 points en 2010. Les disparités entre milieux urbain/rural se sont aussi aggravées, puisque l'écart entre les taux de préscolarisation des deux milieux est passé de 32 points en 2007 à presque 38 points en 2010.

Cependant, cette part des enfants préscolarisés est à considérer en relation avec les taux réalisés dans les pays arabes où ce taux ne dépasse pas dans les meilleurs des cas les 20%. Ceci est dû, entre autres, à un enseignement coranique desservi dès le bas âge sur tout le territoire marocain dans des écoles coraniques qui revêtent un aspect identitaire lié à l'histoire et aux fondements du royaume du Maroc et qui ont toujours fait l'objet de soutien d'émulation entre les tribus marocaines à tel point que rarement on trouve une tribu ou une communauté, même les plus reculées, sans établissement coranique.

2.2.2. Contraintes et défis majeurs à relever

Le premier défi est comment offrir à tous les petits enfants du pays une éducation à même de stimuler leur développement affectif et cognitif. Bien que le ministère prévoit la création de 3600 classes du préscolaire dans les écoles primaires rurales, cette mesure reste loin de répondre aux besoins de l'éducation en raison du gap qui reste à rattraper en matière de scolarisation des enfants dans ce niveau d'enseignement.

Le deuxième défi est comment généraliser un nouveau concept du préscolaire adapté aux spécificités marocaines, et permettant de créer les conditions propices à l'éveil et l'apprentissage des enfants du préscolaire. D'autant plus qu'actuellement les 2/3 des effectifs inscrits dans ce niveau reçoivent un enseignement coranique traditionnel, dont l'enseignement qui y est prodigué est différent de celui qui est géré par le MEN ou de celui opéré par le privé.

Toutes les expériences montrent que le Département de l'Enseignement Scolaire à lui seul, ne peut relever ces défis. C'est donc à la charge du gouvernement de veiller à l'élaboration d'une stratégie intersectorielle pour parvenir à la promotion et l'amélioration de ce type d'enseignement.

2.2.3. Stratégies à renforcer et mesures à prendre

Bien qu'il soit primordial de consolider la stratégie du MEN pour l'extension de l'offre préscolaire surtout en milieu rural, une stratégie gouvernementale de développement de ce secteur est à concevoir en deux volets, l'un portant sur l'organisation et la réglementation du secteur privé agissant dans ce domaine, et le deuxième est spécifique au milieu rural. En effet, les communes rurales, à l'instar de l'INDH, peuvent élaborer des projets de développement intégrés de la petite enfance en pilotant les actions des départements gouvernementaux concernés, tout en mobilisant les acteurs locaux de la société civile. Ainsi, la protection et l'éducation de la petite enfance ne peut réussir que dans le cadre d'une stratégie intégrée qui engage les collectivités locales et le gouvernement.

2.3. Prise en charge et suivi des enfants en situation d'handicap

Pour favoriser une équité en faveur des enfants et communautés à besoins spécifiques, le ministère a assuré l'accès à l'éducation en faveur des enfants ayant des besoins spéciaux (les handicapés, les jeunes délinquants, les enfants des rues, le travail des enfants) par la mise en place des actions suivantes :

- L'ouverture des classes intégrées aux écoles primaires ;
- L'amélioration des conditions d'accès des enfants handicapés aux classes scolaires ordinaires ;
- La mise en place des formations spécifiques aux enfants handicapés ;
- L'activation des textes législatifs et juridiques ;
- la fourniture d'une formation compatible avec les besoins des enfants délinquants ;
- La définition d'une stratégie pour l'éducation des enfants des rues ;
- La définition d'une stratégie pour les enfants vivant à l'étranger ;
- La définition d'une stratégie pour les enfants des migrants de retour au Maroc ;
- La définition d' une stratégie pour les élèves doués et compétents.

Ainsi, il y a eu lieu de signaler la mise en place de 351 passages d'accès des enfants handicapés aux classes ordinaires et spécialisées, et la création de 114 classes intégrées permettant l'inscription de 1368 enfants handicapés. Cependant, des efforts restent à fournir en matière de scolarisation de cette population à besoins spécifiques, efforts qui pourraient être envisagés dans un cadre de partenariat avec le ministère de Développement Social, de la Famille et de la Solidarité pour la scolarisation des enfants en situation d'handicap.

En partenariat avec d'autres organismes publics, le ministère de l'Éducation Nationale avec le ministère de la Santé, la Fondation Mohammed V et d'autres intervenants, déploie de grands efforts pour dépister précocement les enfants porteurs d'un handicap physique ou sensoriel et assurer leur prise en charge et leur suivi scolaire.

Une commission provinciale multisectorielle est chargée d'établir au début de chaque année scolaire la liste de tous les enfants handicapés selon la nature et la profondeur de l'handicap et de les orienter vers les établissements adaptés à leur situation. Des équipes de pédagogues et de médecins spécialistes sont chargés d'assurer leur suivi scolaire et médical. Par ailleurs, il faut souligner que le ministère de la Santé assure une formation continue des professionnels de la santé dans différents domaines relatifs à l'handicap.

2.4. L'obligation de l'enseignement primaire et collégial

2.4.1. Programmes et projets réalisées

L'un des grands objectifs du MEN est d'assurer un enseignement obligatoire des enfants jusqu'à l'âge de 15 ans. Pour ce, il a affecté l'enseignement primaire de plusieurs projets allant des constructions scolaires jusqu'à l'amélioration des méthodes pédagogiques en passant par l'amélioration de la qualité de l'enseignement et par des projets innovants d'appui social et de lutte contre les inégalités.

Le ministère élargi d'une manière considérable l'offre scolaire par l'extension de l'offre d'enseignement obligatoire, il a visé le développement de la scolarisation dans les zones rurales, avec l'intervention dans les zones prioritaires, la rationalisation des dépenses de construction, et l'adoption d'un nouveau modèle d'écoles communautaires pour le cycle primaire afin de regrouper les élèves d'un village donné au sein des établissements scolaires équipés en internats avec du transport scolaire.
Concernant l'enseignement secondaire collégial, les établissements ont connu un élargissement pour accroître leur capacité d'absorption. Également une opération de mise à niveau des établissements a vu le jour dans le but d'assurer la réhabilitation des infrastructures et des équipements des écoles, et des collèges ainsi que leurs internats tout en veillant à l'entretien continu afin de garantir de bonnes conditions physiques pour les enseignants et les élèves.

Pendant les 4 dernières années, le nombre d'établissements de l'enseignement collégial a progressé de 1460 à 1618, soit une augmentation de 158 établissements. Il est à rappeler que le milieu rural accapare la grande part de cette évolution significative du moment que les nouveaux établissements qui y sont créés étaient de l'ordre de 100 établissements.

Le nombre d'établissements du secondaire qualifiant est passé de 743 en 2007 à 879 en 2010, soit la création de 136 nouveaux établissements en quatre ans. Le milieu urbain est le mieux doté avec une augmentation de 83 établissements contre 53 pour le milieu rural.

La scolarisation des enfants âgés de 15 à 17 ans traduite par le taux spécifique s'est nettement améliorée en passant de 37,2% en 2000 à 52,8% en 2010. Cependant, cette amélioration est loin de répondre aux besoins de cette tranche d'âge, vu que ce constat laisse supposer que presque la moitié de cette population ne fréquente pas l'école. L'écart entre milieux (rural/urbain) est encore significatif, il frôle les 60 points de pourcentage. Cependant une précision s'impose, la scolarisation d'une bonne partie des enfants du milieu rural s'effectue dans des établissements du milieu urbain en raison du déficit apparent qu'accuse l'offre scolaire au niveau du qualifiant dans le milieu rural.

2.4.2. Contraintes et défis majeurs à relever

Malgré les efforts déployés et le progrès que connaît le secteur de l'éducation, celui-ci reste confronté à plusieurs obstacles qui réduisent le rythme de son développement. La pauvreté et l'enclavement constituent les principales entraves exogènes à la scolarisation et aux déperditions scolaires. Les autres facteurs, à caractère endogènes, sont liés à la quantité et à la qualité des infrastructures en milieu rural.

Les défis à relever pour la scolarisation primaire universelle sont de deux ordres. Le premier consiste en la difficulté à atteindre la population qui représente les 2,5% d'enfants non scolarisés chaque année, du moment qu'il s'agit d'une population marginale et hétérogène qui nécessite l'intervention de différents départements ministériels.

Le deuxième défi concerne les déperditions scolaires. En effet, un peu plus que 3% d'élèves du primaire ont abandonné l'école en 2010, et ce avant même d'acquérir les compétences leur

permettant d'échapper à l'analphabétisme. Bien que le MEN réalise plusieurs projets permettant de maintenir le maximum d'élèves jusqu'à la fin du cycle primaire, il n'en demeure pas moins que la contribution des autres départements est nécessaire, surtout pour les zones à accès difficile.

2.4.3. Stratégies à renforcer et mesures à prendre

Le MEN adopte une stratégie globale qui vise la consolidation de la généralisation de l'enseignement, l'amélioration continue de la qualité, la promotion de l'excellence et de la réussite scolaire, l'affermissement de la modernisation de la gouvernance à tous les niveaux et le développement d'une gestion stratégique des ressources humaines. Quoique ce programme soit intégral, sa mise en œuvre a cependant permis de constater que certaines mesures devraient être renforcées au niveau de l'enseignement primaire.

L'une des mesures à renforcer est celle de l'élargissement de l'offre par la création des écoles communautaires dans les chefs lieu des communes rurales, tout en protégeant l'intérêt affectif de l'élève et en prêtant une attention particulière à la nature et à l'environnement de chaque commune rurale.

Les projets et mesures qui ont pour ambition la lutte contre le décrochage et l'abandon scolaire sont aussi à consolider et à généraliser. Il s'agit surtout des mesures telles que la création des cellules de veille, le dépistage des élèves en difficulté, le soutien scolaire, ainsi que les différentes mesures d'appui social.

L'une des expériences à généraliser à toutes les communes est celle du programme d'aide financière conditionnelle aux familles nécessiteuses, puisque l'évaluation préliminaire a démontré que son impact sur la scolarisation et la rétention est positif.

Enfin, l'Initiative Nationale pour le Développement Humain est aussi à consolider afin d'initier et d'aider les communes rurales pauvres à construire des projets intégrés visant à servir leurs populations, surtout en matière d'éducation et de santé.

2.5. La lutte contre le décrochage scolaire

2.5.1. Programmes et projets réalisées

Du côté pédagogique, le ministère a visé la lutte contre l'abandon scolaire, surtout chez les filles au milieu rural, qui quittent leurs études à la fin du cycle primaire, à travers les actions suivantes:

- La mise en place d'un dispositif de suivi personnalisé des élèves, qui a permet d'évaluer le processus d'apprentissage de l'élève. Ainsi au primaire 2 145 599 livrets de suivi personnalisé ont été exploités ;
- La mise en place d'un dispositif de soutien pour les élèves en difficulté ;
- L'organisation des sessions de formation au profit des élèves rencontrant des difficultés dans

leurs dernières années de chaque cycle, dans les matières de base et cela pendant les vacances scolaires et avant l'entrée scolaire.

L'initiative du MEN «enfant pour enfant» qui consiste à organiser des campagnes de sensibilisation autour des non scolarisés et de l'abandon scolaire, a été l'occasion de faire participer les élèves de 7128 écoles. C'était une opération de grande envergure, qui a permis de recenser plus 600.000 enfants non scolarisés ou déscolarisés, et de sensibiliser plus 3.7 millions d'élèves du primaire sur les conséquences de la déscolarisation précoce.

Le programme de l'accompagnement scolaire (ACS) qui est actuellement en phase d'expérimentation dans quatre Académies Régionales d'Education et de Formation (AREF), tente de développer des démarches novatrices auxquelles sont associées les associations civiles à côté des acteurs pédagogiques, en vue de promouvoir la veille éducative au sein de l'école. Les bénéficiaires directs de ce programme sont d'abord les réinsérés provenant de l'école de la deuxième chance, ainsi que les élèves identifiés par les cellules de veille nécessitant un soutien scolaire et présentant des facteurs de risque personnel ou environnemental dans un bassin scolaire précis. Les domaines d'intervention complémentaires à l'école et à vocation éducative, contribuent à l'épanouissement personnel de l'élève et offrent de meilleures chances de succès et de réussite à l'École. Il s'agit principalement de :

- L'aide aux devoirs et aux leçons;
- L'aide sociale et culturelle;
- La médiation entre famille et école.

2.5.2. Contraintes et défis majeurs à relever

Les défis concernant l'éduction des jeunes et des adultes sont de plusieurs ordres. En premier lieu, il s'agit de généraliser la scolarisation dans l'enseignement secondaire collégial dont le taux brut en 2010, ne dépasse pas les 80% au niveau national et 42% en milieu rural. Aussi le phénomène de l'abandon est aussi un aspect sur lequel il faut agir puisque plus de 130 000 élèves en moyenne quittent chaque année le cycle collégial.

Pour les jeunes âgés de 15 ans et plus, le défi consiste à améliorer le taux de transition du secondaire collégial au secondaire qualifiant qui se situe à peine à 42% en 2010. En effet, ce taux est révélateur du faible niveau du développement du secondaire qualifiant, surtout au milieu rural, puisque chaque année en moyenne 60% des élèves de la troisième année collégiale ne parviennent pas à entrer au qualifiant.

Le troisième défi est la relative rigidité du système éducatif qui ne permet pas aux jeunes de regagner l'école à tout moment de leur vie. C'est en effet, le développement de l'apprentissage tout au long de la vie qui permettra aux écoles, aux universités et aux centres de formation d'être véritablement ouverts sur leur milieu, et de résoudre également les difficultés et les carences en matières d'éducation des jeunes et des adules.

2.5.3. Stratégies à renforcer et mesures à prendre

Les pouvoirs publics devraient user de stratégies multiples et de mesures intégrées entre les différents départements pour assurer l'éducation des jeunes et des adultes.

Au niveau de l'enseignement secondaire plusieurs projets du PU sont à consolider, surtout pour ce qui est de l'extension de l'offre scolaire en milieu rural et de la lutte contre l'échec et l'abandon scolaire.

En dépit de l'augmentation du nombre des filières universitaires, les actions visant à diversifier les parcours, où tout citoyen pourrait apprendre à son rythme et en fonction de ses conditions socio-économiques, méritent d'être développées par le renforcement des stratégies de vielle et une ouverture sur l'environnement socio-économique.

La recherche scientifique de qualité sur les questions éducatives au service de développement des politiques éducatives efficaces devrait être encouragée soit au sein du ministère ou au sein des universités.

Le département de la formation professionnelle est entrain de développer des modes de formation qui s'adaptent aux réalités du monde du travail et aux exigences du marché de l'emploi du Maroc. Cependant, la coordination avec les autres départements est à développer. La mise en place de passerelles entre éducation/formation et emploi est à consolider ainsi que l'incitation des employeurs à développer la formation.

2.6. La lutte contre d'analphabétisme des adultes

Il s'ajoute aux efforts prescrits ci dessus, ceux déployés par le secteur de l'éducation nationale dans le domaine de l'éducation non formelle et de la lutte contre l'analphabétisme et, qui s'intéresse plus à la fille et la femme, où le pourcentage de bénéficiaires de l'éducation non formelle a augmenté à 12%. Les femmes constituent 58% des bénéficiaires des programmes d'alphabétisation et presque la moitié de ces bénéficiaires appartiennent à des zones rurales.

2.6.1. Projets et programmes réalisés

Conformément aux axes de la stratégie de l'État en matière d'alphabétisation, le ministère a mis en place quatre programmes d'alphabétisation diversifiés selon les spécificités des groupes cibles :

- Programme général : programme annuel réalisé dans les structures d'accueil du MEN et par ses ressources humaines, et qui est destiné à l'ensemble des populations analphabètes âgées de plus de 15 ans ;
- Programme des opérateurs publics : programme réalisé en collaboration avec les opérateurs publics au profit de leurs personnels ou des populations analphabètes bénéficiant de leurs services ;
- Programme des associations : programme réalisé dans le cadre d'un partenariat avec les Organisations Non Gouvernementales (ONG) ;

- Programme des entreprises : programme de formation destiné aux salariés des entreprises.

Depuis 1998, le budget alloué à ce secteur a connu une nette augmentation ; il est passé de près de 50 millions de dirhams à plus de 150 millions de dirhams en 2010.

En 2010, la Répartition des inscrits aux programmes d'alphabétisation était de 16% pour la tranche d'âge 15-24 ans, 31% pour 25-34 ans, 36% pour 35-49 ans et 17% pour plus de 50 ans.

Le taux d'alphabétisme de la population âgée de 10 ans et plus est estimé actuellement à 70% (estimations de 2010). Ce taux a été évalué à 61,5% à la fin de 2006 par une enquête nationale sur l'analphabétisme au Maroc réalisée par le Département en charge de la lutte contre l'analphabétisme (53,2% chez les femmes et 68,6% chez les hommes, 72,8% en milieu urbain contre 45,6% en milieu rural). Rappelons que d'après le dernier recensement général de la population en 2004, le taux d'alphabétisme était de l'ordre de 57%.

2.6.2. Contraintes et défis majeurs à relever

Quoique significatives, les réalisations en matière d'alphabétisation, et eu égard aux objectifs arrêtés et l'ampleur du phénomène, n'ont pas permis de venir à bout de ce fléau qui handicape le développement du Maroc. Cette situation est due à la combinaison de plusieurs facteurs et contraintes dont on peut citer :

- L'insuffisance de moyens pour l'amélioration et l'extension de l'offre, notamment l'insuffisance du financement et la lourdeur des procédures administratives ;
- La dispersion géographique et l'hétérogénéité de la population cible ;
- Les besoins énormes en matière de programmes et d'actions de post-alphabétisation susceptibles d'éviter le retour à l'analphabétisme ;
- La faible adhésion de certains secteurs concernés (collectivités locales, entreprises, et départements publics) ;
- L'absence d'un système de certification et des passerelles pour promouvoir l'insertion des bénéficiaires ;
- La faible convergence des programmes d'alphabétisation avec les autres plans de développement sectoriels et de développement local ;
- L'instabilité du formateur faute de rémunérations encourageantes et d'un statut professionnel adéquat.

2.6.3. Stratégies à renforcer et mesures à prendre

A. Sur le plan quantitatif

Accélérer le rythme des réalisations par le ciblage de trois catégories d'âge : 16-24 ans, 25-44 ans et 45 ans et plus afin de :

- Réduire le taux d'analphabétisme à 20% en 2015 et à 5% à l'horizon de 2020;
- Éradiquer totalement l'analphabétisme des catégories d'âges de 15-24 ans à l'horizon de 2015;

- Réduire le taux d'analphabétisme de la population active à environ 10% en 2015.

B. Sur le plan qualitatif

- Stimuler la demande en instaurant une « obligation indirecte », un système de certification et des possibilités pour les bénéficiaires des programmes d'alphabétisation d'améliorer leurs conditions de vie;
- Instaurer les conditions de la convergence entre les programmes d'alphabétisation et les différents programmes de formation et de qualification et entre les projets d'alphabétisation et les différents projets sectoriels de lutte contre la pauvreté.
- Améliorer la qualité des services en :
    - Diversifiant les approches, les programmes et les outils selon la diversité des besoins des bénéficiaires;
    - Instaurant un système de certification et des passerelles pour l'insertion;
    - Améliorant le professionnalisme dans la réalisation des programmes (renforcement des capacités des intervenants);
    - Diversifiant les mécanismes de suivi et d'évaluation.

2.7. L'amélioration de la qualité de l'éducation

2.7.1. Programmes et projets réalisés

Conscient du déficit du système éducatif en matière de qualité, le MEN s'est engagé, de résorber ce déficit par l'instauration de plusieurs projets ambitieux couvrant plusieurs domaines avec à dessein d'améliorer la qualité du système de l'éducation.

Bien que les étapes de réalisation des projets qualitatifs soient difficiles à dissocier, il n'est pas sans importance de soulever les avancées réalisées pendant ces deux dernières années dans le chemin de l'atteinte des objectifs qualitatifs assignés :

- Déploiement d'un nouveau concept d'éducation préscolaire moderne
- Lutte contre le redoublement et le décrochage scolaire
- Amélioration du dispositif pédagogique
- Révision des Curricula
- Intégration des TICE et de l'innovation dans les apprentissages
- Développement du système d'évaluation et de certification
- Renforcement des compétences du personnel de l'enseignement

A défaut de résultats récents sur les évaluations internationales des acquis scolaires tels que TIMSS, PIRLS, et nationales tel que le Programme National d'Evaluation des Acquis scolaires (PNEA) développé par l'Instance Nationale d'Evaluation de l'Éducation et de la Formation auprès du Conseil Supérieur de l'Enseignement, pour mesurer la qualité des apprentissages des élèves marocains, il est peut être opportun d'utiliser quelques indicateurs de moyens pouvant renseigner même d'une manière indirecte sur la qualité de notre enseignement :

- Le ratio élèves/classe en 2010, en milieu urbain et rural est respectivement de 33 et 26 élèves par classe. Néanmoins, il est à souligner que cette moyenne nationale cache des disparités significatives entre les deux milieux.

- Entre 2002 et 2011, le ratio élèves/enseignant est passé de 29 à 28 pour l'enseignement primaire, de 20 à 24 pour le secondaire collégial et de 15 à 21 pour le secondaire qualifiant. Ce qui présage un manque d'enseignants au niveau du l'enseignement secondaire.

- Entre 2005 et 2010, le taux d'achèvement est passé de 69% à 87% pour l'enseignement primaire, de 45% à 65% pour le secondaire collégial et de 22% à 36% pour le secondaire qualifiant. Ce qui permet d'affirmer que les élèves qui ont réussi à acquérir les compétences qui devraient être maîtrisées au niveau des différents cycles d'enseignement sont en nette progression.

- Entre 2005 et 2010, le taux de réussite au baccalauréat est passé de 44,5% à 51.7%. C'est manifestement une tendance positive qui traduit probablement les efforts entrepris ces dernières années par le MEN.

Toutefois, Les résultats globaux de l'enquête mené en 2008-2009 par Programme National d'Evaluation des Acquis (PNEA) révèlent que les acquis des élèves restent relativement faibles, puisque les taux moyens des acquis scolaires sont situés, selon le niveau scolaire, entre 27% et 43% en arabe, 28% et 35% en français, 25% et 44% en mathématiques et entre 23% et 46% en sciences. Cependant, il est important de signaler une légère augmentation en termes d'acquis scolaires dans les années terminales de l'enseignement de base obligatoire par rapport aux années intermédiaires.

2.7.2. Contraintes et défis majeurs à relever

Il est certain que le développement du système éducatif marocain pendant la dernière décennie a porté essentiellement sur les intrants quantitatifs que sur les aspects qualitatifs. Malgré les avancées réalisées en matière d'amélioration de la qualité du système éducatif par les différents programmes et projets lancé depuis 2007, plusieurs défis sont encore à relever pour réussir un développement équilibré de notre système éducatif.

Le premier défi est relatif à la langue d'enseignement. La réalité est que les langues vernaculaires avec leurs variantes (darija et dialectes de l'amazigh) et la langue d'enseignement ainsi que celles étrangères posent de sérieux défis tant pour les enseignants que pour les élèves.

La formation des enseignants est le second défi pour les autorités éducatives. En effet, les innovations apportées par le MEN tels que les centres régionaux de formation et les filières éducatives de l'enseignement supérieur tardent à voir le jour.

Le troisième défi est la réussite de l'instauration du Programme National d'Evaluation des Acquis. Les évaluations régulières donnent une information précise et continue sur ce que les

enfants apprennent à l'école. Il importe donc de remédier au plus vite à ce manque si l'on veut que l'objectif d'un apprentissage de qualité pour tous puisse être atteint.

2.7.3. Stratégies à renforcer et mesures à prendre

Les stratégies à consolider concernent plus la qualité que la quantité de l'éducation et sont de plusieurs ordres. D'abord, il est opportun d'accélérer la réalisation des projets entamés dans le cadre du programme d'urgence (2009-2012), entre autres, la lutte contre le redoublement et le décrochage scolaire, l'amélioration du dispositif pédagogique, la révision des Curricula, l'intégration des TICE et de l'innovation dans les apprentissages, le renforcement des compétences du personnel de l'enseignement, la création des filières professionnelles dans l'enseignement supérieur et la diversification des formations et des filières de la formation professionnelle.

En plus, une attention particulière doit être portée à la langue d'enseignement. Les efforts initiés par le CSE sur la question des langues doivent être consolidés et développés. En l'absence d'une gestion pédagogique cohérente et d'enseignants qualifiés, le multilinguisme transforme les ruptures linguistiques existantes en barrières d'accès au curriculum. Surmonter les tabous liés à la politique des langues d'enseignement et accepter d'identifier et d'examiner les goulots d'étranglement dans l'enseignement des langues sera un pas décisif pour favoriser la qualité des apprentissages, et augmenter les chances d'accès, de réussite et de rétention scolaire pour toutes les franges de la population.

Il faudrait également, créer une base de connaissance sur les facteurs qui tirent vers le bas notre système d'éducation. Pour cela, il faudrait améliorer la capacité de recherche scientifique au niveau du ministère comme au niveau des régions pour développer des stratégies et concevoir des politiques éducatives efficaces pour améliorer la qualité du système d'éducation.

III. Initiatives et réformes pour généraliser l'accès à l'éducation pour la fille et le garçon

3.1. Cadre normatif

Le Maroc a œuvré pour la mise en place d'un cadre interministériel pour permettre la convergence des politiques sectoriels en matière d'approche genre, qui est l'agenda gouvernemental pour l'égalité, devenu actuellement le plan gouvernemental pour l'égalité vers la parité 2012-2016, c'est un projet gouvernemental qui a mobilisé 25 ministères dont le Ministère de l'Éducation Nationale, il constitue un catalyseur qui a l'aspiration de créer une forte synergie en vue d'intégrer l'approche genre dans les politiques et programmes de développement socio-économique.

Ce plan a adopté 8 domaines d'intervention prioritaires pour la période 2012-2016. Le deuxième domaine concerne l'éducation et s'intitule: « Accès équitable et égal des filles et des garçons à un système éducatif de qualité et qualifiant ».

Le plan d'action relatif à ce domaine s'articule autour de 2 objectifs stratégiques :

1. **permettre un accès équitable et égal des filles et des garçons à un système éducatif de qualité et la réduction de l'abandon scolaire;**
2. **Instaurer un système d'encouragement des initiatives innovantes pour la promotion de l'égalité et la lutte contre les violences fondées sur le genre à l'école.**

Les principales actions prévues dans ce cadre sont :

- Appui au Ministère de l'Education Nationale dans la consolidation des mesures de soutien à la généralisation de l'accès à l'enseignement des filles aux différents cycles d'enseignement ;
- Mise en place de dispositif de soutien scolaire pour la lutte contre l'abandon scolaire ;
- Appui au renforcement des capacités des mécanismes organisationnels chargés de l'IES.

D'autre part, le MEN garde toujours ses instruments visant la promotion des droits humains et l'égalité dont le plus important est la Commission Centrale des Droits Humains et de la Citoyenneté (CCDHC) comme Structure fonctionnelle chargée de coordination, d'orientation et d'encadrement de différents programmes de l'éducation des droits humains et de la citoyenneté et aussi interlocuteur avec les organisations de la société civile qui reste un événement majeur d'une grande importance pour la réalisation des objectifs assignés. D'autre outils sont également à signaler, notamment :

- Notes et circulaires ministérielles, outils de cadrage et d'orientation ;
- Mise en place de la Commission mixte entre le ministère de l'éducation et le ministère des droits de l'Homme ;
- Les cellules régionales d'égalité entre les sexes et d'égalité des chances au niveau des AREF ;
- L'Observatoire des valeurs, créé pour renforcer les dispositions prises par le département dans le domaine de l'application des valeurs humaines dans les programmes scolaires;

- Le Livre blanc, cadre général des choix et des orientations pédagogiques pour la réforme des programmes.

Ceci en plus d'un nombre d'autres mesures et initiatives prises, à savoir :

- La sensibilisation et l'encouragement pour une généralisation de la scolarisation de la fille ;
- L'appui aux filles pour la poursuite de leurs études jusqu'aux plus hauts niveaux possibles ;
- La promotion des valeurs égalitaires dans la vie scolaire, les curricula et les manuels et approches pédagogiques. En effet, des directives ont été données aux concepteurs de manuels scolaires pour prendre en considération le référentiel des droits humains, ces directives sont régies par la mise en place du cahier de charge pour la production de manuels scolaires, présentant les critères auxquels doivent répondre les nouveaux livres scolaires : intégration des concepts, principes et valeurs de la culture des droits humains, de la citoyenneté, de l'égalité et de la démocratie, élimination des stéréotypes et des discriminations sexistes et respect des principes de l'équité et de l'égalité;
- La responsabilité d'exécution est donnée aux structures centrales et aux AREF.

Il est aussi important de noter les efforts du MEN dans la production annuelle de statistiques ventilées par sexe rendant ainsi visible l'analyse de la présence des femmes et des filles dans tous les paliers du système éducatif, de production de matériels et de supports pédagogiques et techniques touchant la formation sur l'équité dans l'espace scolaire (2002), l'intégration des principes du code de la famille dans les curricula (2004), de l'intégration de l'égalité entre les sexes dans la planification stratégique du MEN et dans les AREF (2005), d'activités de sensibilisation, de formation et d'accompagnement en matière de genre et d'intégration de l'égalité entre les sexes qui ont été dispensées, l'étude du statut et des conditions professionnelles et sociales des ressources humaines féminines à tous les niveaux et dans tous les domaines du système éducatif.

Le MEN a également élaboré son Plan d'Action Stratégique à Moyen Terme pour l'Institutionnalisation de l'Égalité entre les Sexes (PASMT/IES), composé de 13 projets et qui constitue une feuille de route pour la mise en œuvre des directives et recommandations du Programme d'Urgence 2009-2012 concernant l'éradication des stéréotypes sexistes dans les manuels scolaires et l'intégration de l'approche genre dans les pratiques éducatives et l'égalité d'accès des filles et des garçons à un système éducatif de qualité et qualifiant.

3.2. La parité dans l'accès à la scolarisation

Pour ce qui est de la parité entre genre (Fille/Garçon), elle est acquise pour l'enseignement secondaire qualifiant, et presque acquise pour l'enseignement primaire. Cependant pour l'enseignement secondaire collégial, elle est en régression à cause des obstacles liés notamment à l'offre scolaire en milieu rural, à la qualité de cette offre et à des obstacles culturels qui empêchent l'hébergement de la fille hors du foyer familial.

En effet, entre 2005 et 2010, l'indice de la parité genre dans l'enseignement scolaire est passé de 0.90 à 0.94 pour le primaire, de 0.83 à 0.81 pour le collégial et de 0.90 à 0.98 pour le qualifiant

3.2.1. Contraintes et défis majeurs à relever

Trois contraintes majeures sont à prendre en considération et pour lesquelles des efforts restent à fournir en matière de :

- ✓ Développement des actions de vulgarisation et de diffusion des acquis législatifs en faveur des droits des femmes ;
- ✓ Amélioration des moyens et des mécanismes de suivi et de mise en œuvre des lois, stratégies et politiques ;
- ✓ Systématisation de la budgétisation sensible au genre dans les stratégies sectorielles.

3.2.2. Stratégies à renforcer et mesures à prendre

La promotion de l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes nécessitent la mise en place d'une stratégie qui tient compte de :

- ✓ La systématisation de l'analyse genre et de l'intégration de la dimension genre dans les fonctions et les mandats des plans d'actions sectoriels;
- ✓ La territorialisation de la dimension genre au niveau des plans de développement locaux et l'opérationnalisation de la commission de l'égalité entre les sexes et de l'égalité des chances;
- ✓ Le renforcement du processus de gendérisation du budget national et des budgets locaux;
- ✓ Le développement d'un système de suivi/évaluation en matière de genre (production des statistiques, enquêtes, études, rapports de suivi/évaluation).

3.3. Les projets réalisés dans le cadre de l'institutionnalisation de l'égalité entre les sexes

La mise en œuvre du Plan d'Action Stratégique à Moyen Terme pour l'Institutionnalisation de l'Égalité entre les Sexes (PASMT/IES) a concerné 3 projets dans le cadre du Programme d'Urgence, à savoir :

Projet 1.1 du PASMT/IES (Appui à la mise en place et au renforcement des capacités des mécanismes organisationnels chargés de l'IÉS au niveau central) :

1. Constitution de l'Equipe Management Genre ;
2. Définition des attributions de l'Equipe Management Genre ;
3. Structuration de l'Equipe Management Genre ;
4. Renforcement des capacités de l'Equipe Management Genre à travers un coaching et un team building.

Projet 3.1 du PASMT/IES **(Identification et élimination des stéréotypes sexistes dans les manuels scolaires pour la promotion de l'égalité entre les sexes) :**

1. Formation et outillage d'un groupe nommé groupe opérationnel (GO) ;
2. Analyse de quelques manuels scolaires de l'enseignement primaire ;
3. Communication sur les résultats.

Projet 3.2 du PASMT/IES **(Conception et dispensation de modules de formations initiale et continue en égalité entre les sexes aux acteurs pédagogiques du Département de l'Enseignement Scolaire) :**

1. Diagnostic des besoins en formation ES ;
2. Élaboration des deux modules de formation en ÉS ;
3. Formation des formateurs et finalisation des deux modules de formation.

A l'issue de ces 3 projets une structure chargée du projet genre à l'échelle centrale a été mise en place, tout en renforçant les capacités de cette structure; une analyse d'un échantillon de quelques manuels scolaires de l'enseignement primaire a été réalisée à fin de détecter les stéréotypes sexistes et les images défavorables des femmes et des filles dans ces manuels, dans l'objectif de corriger ces représentations et d'offrir aux élèves des manuels reflétant une image égalitaire vis-à-de la femme. Dans le cadre de ce projet, des amendements ont été proposés au cahier de charge liant les éditeurs au Ministère de l'Éducation Nationale; Une formation de formateur en égalité entre les sexes a été dispensée aux certains acteurs pédagogiques dans l'objectif de la généraliser par la suite. Cette formation vise la sensibilisation de cette catégorie pour qu'elle devienne un agent de changement en matière d'Égalité entre les Sexes dans l'espace scolaire et en milieu de travail.

En plus, d'autres projets en cours de réalisation, à savoir :

- Le projet d'Appui à la Gestion des Établissements Scolaire au Maroc (PAGESM) qui vise l'amélioration de la qualité de l'éducation de base pour les filles et les garçons dans le système éducatif marocain et dans lequel s'insère une composante genre qui a comme objectif d'appuyer la prise en compte des besoins différenciés des filles et des garçons dans la démarche projet d'établissement et de renforcer les mesures d'accès des femmes aux postes de direction d'établissement.

- Le programme de coopération avec l'Union Européenne, dans ce cadre, le ministère va œuvrer pour Institutionnaliser les Cellules régionales « Genre » à travers un team building et des sessions de formation afin d'intégrer l'ÉS dans le cadre du processus de planification stratégique au niveau centrale et régionales et dans les plans d'action des délégations provinciales, pour proposer des stratégies et des outils de communication interne et externe du MEN afin d'assurer une communication autour de l'approche et autour du projet et pour renforcer les capacités de la direction du budget et des responsables de ce domaine au niveau régional, afin qu'ils soient en mesure de concevoir les budgets selon la méthode de budgétisation sensible au genre (BSG) pour le prochain PASMT 2013-2016.

VI. Instauration du forum EPT

Le Ministère de l'Education Nationale n'a pas épargné d'efforts pour honorer les engagements du Maroc vis-à-vis des six principaux objectifs de l'EPT :

- **Développer la protection et l'éducation de la petite enfance ;**
- **Offrir à tous les enfants un enseignement primaire gratuit et obligatoire ;**
- **Promouvoir l'apprentissage des jeunes et des adultes et leur donner les compétences nécessaires dans la vie courante ;**
- **Accroître de 50% le niveau d'alphabétisation des adultes ;**
- **Réaliser la parité entre les sexes pour 2005 et l'égalité entre les sexes pour 2015 ;**
- **Améliorer la qualité de l'éducation.**

En effet, depuis l'an 2000, le Maroc a procédé, avec la collaboration de l'UNESCO, à la préparation d'un « Plan National de l'Education Pour Tous ». La réalisation des objectifs de l'EPT est évaluée à travers le suivi de 18 indicateurs. Le rapport de suivi de l'EPT à mi-parcours élaboré en 2006, en analysant ces indicateurs, a fait état de leur modeste progression vers les objectifs de l'EPT. S'inscrivant dans ce contexte et conformément aux engagements pris par le Maroc dans ces instances internationales, le Ministère de l'Education Nationale (MEN), en partenariat avec l'UNESCO, l'UNICEF et la Commission Nationale de l'éducation, des sciences et de la culture, a initié un projet structurant visant la mise en place du Forum National EPT en adoptant une approche participative impliquant les départements ministériels et les partenaires nationaux et internationaux concernés et ce, dans le but de promouvoir l'éducation et atteindre les objectifs de l'EPT fixés à l'horizon 2015 et de dynamiser le dispositif de pilotage des objectifs de l'EPT.

Le Forum national en tant que plateforme institutionnelle de suivi et de pilotage, et organe de consultation envisage d'organiser annuellement une journée nationale EPT en tant qu'un espace approprié pour un partage et une communication impliquant les départements ministériels, les institutions publiques et les partenaires de la société civile, mettant ainsi en exergue les efforts déployés, les réalisations qui renforcent l'atteinte des objectifs EPT, les contraintes à dépasser et les défis à relever, la première a eu lieu le 19 octobre 2011.

Cette journée nationale est aussi une occasion pour présenter annuellement le rapport national EPT mettant en évidence l'état d'avancement des plans d'action et la progression des principaux indicateurs ayant trait aux six (06) objectifs EPT dont notamment les efforts accomplis par le MEN.

De plus, le lancement du Forum National EPT sera une occasion de dialogue national avec tous les secteurs de la société, de stimulation des multiples partenariats nécessaires à sa pérennité et de l'institutionnalisation d'un Comité Technique de Suivi et de Coordination à caractère permanent au niveau national.

Aussi, un ensemble de finalités ont été assignées au Forum ont été arrêtées:

- Veiller à l'atteinte des objectifs EPT fixés au Forum Mondial de Dakar et dans les autres forums internationaux relatifs à la problématique EPT ;
- Approuver les activités du Plan National des Actions EPT sur proposition du Comité Technique de Suivi et de Coordination ;
- Veiller à l'exécution du Plan National des Actions EPT;
- Promouvoir et développer les relations réelles de partenariat à travers le dialogue, la collaboration et la coordination de la part de tous les secteurs de la société civile ;
- Assurer la mise en œuvre du processus et des mécanismes de suivi, l'évaluation et la prestation régulière des comptes ;
- Mobiliser les ressources nécessaires et toutes les sources de financement pour garantir la mise en place du plan.
- Conseiller les partenaires impliqués sur les mesures à entreprendre en vue d'assurer un bon développement des activités EPT ;
- Mobiliser les partenaires en faveur de l'EPT ;
- Présenter les rapports sur l'état d'avancement de l'EPT ;
- Coordonner et assurer l'intervention des équipes multisectorielles.

Direction de Stratégie des Statistiques et de la Planification
Siège Central du Ministère Bab Rouah- Rabat Tél : 0537 68 72 21 Fax : 0537 77 20 46